

Demandes sur la livraison des données pas satisfaites

Dans sa prise de position sur l'Ordonnance révisée sur la radio et la télévision, l'ACS a rejeté la livraison proposée des données par les cantons et les communes. L'Office fédéral de la communication tient à sa procédure.

Depuis juillet de cette année, la Loi fédérale sur la radio et la télévision révisée est en vigueur. Dès le 1^{er} janvier 2019 au plus tard, la redevance de réception liée à la possession d'un appareil sera remplacée par une redevance généralisée – chaque ménage recevra une facture. Les modalités d'application sont définies dans l'Ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV). L'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Association suisse des services des habitants (ASSH) ont rejeté dans leurs prises de position sur l'ORTV la livraison proposée des données des ménages au futur organe de perception pour l'encaissement de la redevance, disant qu'elle était inefficace, pas adaptée à notre époque et entraînait un surcroît de frais important pour les communes et les cantons.

Lettre à la conseillère fédérale

Au lieu de cela, l'ACS a demandé l'attachement à une banque de donnée centrale pour les administrations de tous les échelons étatiques (voir article dans la «Commune Suisse» 1/2016). Il ressort du rapport explicatif publié le 18 avril 2016 que la majeure partie des avis sur les

propositions de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) par rapport à la transmission des données sur les ménages et à leur livraison par les communes et les cantons y était clairement opposée. Malgré cette large critique, l'OFCOM a tenu à peu d'exceptions près à la solution qu'il avait proposée, en particulier à la livraison mensuelle des données sur les ménages par les communes et les cantons à l'organe de perception.

Par la suite, l'ACS et l'ASSH ont adressé une lettre commune à la conseillère fédérale Doris Leuthard, demandant que les objections évoquées dans la consultation soient prises en considération lors de la mise en œuvre. Dans sa réponse, la cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a certes pris en détail position sur les préoccupations, rien n'a cependant changé quant au fond.

Après l'entrée en vigueur de l'ORTV, l'Association eCH a autorisé début septembre le standard eCH-0201 qui régit le transfert électronique de données entre les cantons resp. les communes et l'or-

gane de perception. En septembre également, l'OFCOM a envoyé aux communes et aussi aux entreprises de logiciels une lettre d'information concernant la livraison des données. Selon l'ORTV, les cantons ou les communes doivent livrer à l'organe de perception les premières données complètes d'ici fin 2017 et, dès 2018, les données doivent être transmises à l'organe de perception mensuellement dans les trois premiers jours ouvrables du mois.

Contributions aux coûts

Sur demande, l'organe de perception verse une contribution forfaitaire unique aux coûts d'investissement pour les livraisons de données (500 francs par commune/5000 francs par canton). S'il est prouvé que les coûts d'investissement sont plus élevés, les montants augmentent à 2000 francs/25000 francs maximum. *pb*

Informations:

www.tinyurl.com/eCH-0201-f
www.tinyurl.com/cs-01-16
www.tinyurl.com/faq-transmission

ROD Société fiduciaire de l'Association des Communes Suisses SA devient indépendante

L'ACS vend la totalité de son paquet d'actions de ROD Société fiduciaire de l'Association des Communes Suisses SA (ROD) à sa direction. Le Comité de l'ACS a approuvé le management buyout.

ROD est spécialisée dans la révision de comptabilités publiques. Pour la plupart, les clients sont des communes, mais aussi des entreprises de droit privé remplissant des tâches publiques. La vente du paquet d'actions de ROD s'effectue en raison de la revue de la stratégie de participation de l'ACS et de son recentrage sur ses activités essentielles. Après examen de différentes variantes, l'on a choisi comme solution adéquate le ma-

nagement buyout, ceci aussi sur la base d'une évaluation externe. Le changement du nom «ROD Société fiduciaire de l'Association des Communes Suisses SA», en particulier la suppression de la spécification «de l'Association des Communes Suisses», s'effectuera après un délai transitoire. ROD a été fondée par l'ACS. C'est la direction et le Comité de l'ACS qui en ont jeté les bases en 1963, lorsqu'ils s'employaient à la création

d'«un service de révision lié à l'association et spécialisé dans les comptabilités des communes». Celui-ci fut baptisé Service de révision et d'organisation, ROD en allemand. En 1972, les services ont été transférés dans un département avec une comptabilité séparée. En 1992, ROD a été détachée de l'ACS et transférée dans une société anonyme nouvellement créée. Mais l'ACS en garda le contrôle en tant que seul actionnaire. *pb*

Le pays a besoin de jeunes politiciens

Grâce à une nouvelle campagne, l'ACS milite en faveur d'un renforcement du système de milice. Il s'agit d'encourager les jeunes à s'engager au sein d'un Exécutif communal.

«Les jeunes politiciens sont des ambassadeurs crédibles lorsque l'on veut montrer à leurs contemporains les avantages d'un mandat dans un Exécutif communal», a souligné le conseiller aux Etats et président de l'ACS Hannes Germann, lors de la «première rencontre des jeunes membres d'un Exécutif communal». Celle-ci a été organisée à la mi-octobre par l'ACS avec le soutien d'Economiesuisse et du groupe des jeunes conseillers communaux de Haute-Argovie. La manifestation à Olten a permis d'échanger, de rassembler des idées et de développer des stratégies. L'objectif était d'encourager davantage de jeunes à assumer ce mandat fascinant et exigeant.

«Une situation gagnant-gagnant»

Des politiciens connus ont également apporté des idées et inputs. «Le fait que des jeunes professionnels endossent la charge de conseiller communal est une situation gagnant-gagnant. Les communes profitent de nouvelles idées et réflexions et la ou le jeune édile peut engranger de nombreuses expériences, dans des secteurs comme la gestion de

projets, le leadership et la communication, qui lui seront utiles dans des fonctions fort variées au cours de sa vie», a relevé Albert Röstli, conseiller national et maire d'Uetendorf (BE). Il n'est jamais trop tôt pour assumer des responsabilités, a renchéri le conseiller aux Etats Hans Stöckli qui a été pendant 20 ans maire de la ville de Bienne. «On a ainsi plus de temps pour devenir toujours meilleur.»

Economiesuisse soutient la campagne

Les résultats de la rencontre d'Olten seront prochainement publiés sur un site spécial. Il servira de plateforme d'information sur le thème. Des entreprises seront ainsi aussi interpellées. Le système de milice ne peut en effet exister que si une bonne collaboration est préservée entre les communes et l'économie. Economiesuisse soutient la campagne de l'ACS. Dans une déclaration publique publiée en 2015 avec l'Union patronale suisse, l'organisation faitière des entreprises suisses a mis en évidence l'engagement de l'économie en faveur du système de milice. La première rencontre a suscité un grand intérêt. *pb*

Nouvelle vice-présidente



Lors de sa dernière séance, le Comité de l'ACS a nommé Helene Spiess (photo) en qualité de nouvelle vice-présidente, et confirmé dans sa fonction le vice-président Gustave Muheim. Helene Spiess prend la succession de Silvia Casutt-Derungs, qui s'est retirée du comité à la fin de la législature 2012-2016. Depuis 2004, elle est présidente de la commune de Buochs (NW) et membre du Comité de l'ACS depuis 2011. *pb*

Oui à la politique des musées

Le Dialogue culturel national a fait le point sur son programme de travail 2016 à 2020. La réorganisation prévue des aides financières fédérales aux musées et aux collections a été au centre des débats. A partir de 2018, la Confédération allouera ses contributions d'exploitation aux musées et aux collections dans le cadre d'une mise au concours publique. Elle met ainsi en œuvre la volonté exprimée par le Parlement lors du débat sur le Message culture 2016-2020. Les cantons, les villes et les communes saluent la nouvelle stratégie d'encouragement. Le Dialogue culturel national réunit des représentants des autorités politiques et les délégués à la culture des cantons, des villes, des communes et de la Confédération. Partenaire de ce dialogue, l'ACS s'engage pour que les communes soient entendues. *pb*



La première rencontre des jeunes membres des Exécutifs communaux a suscité un franc intérêt. Photo: Patrick Lüthy